

Rapport annuel 2017

former
conseiller
mobiliser
2017



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat général

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch

Formation continue

Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77
weiterbildung@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch/weiterbildung

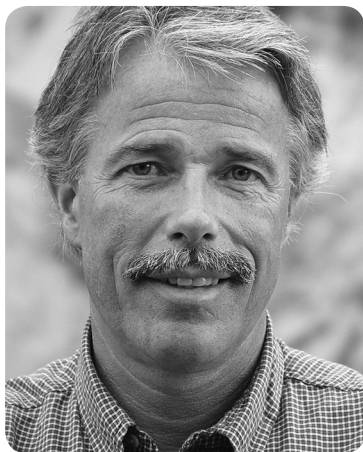
Sommaire

Défense des intérêts	3
Formation continue	6
Organes et collaborateurs/-trices	8
Compte de résultat	10
Bilans	11
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport du bureau de vérification	14

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.2018

302	(307)	établissements médico-sociaux (membres actifs)
20	(22)	Personnes morales (membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.2017



Dr. Carlo Imboden
Président vbb|abems

Chère lectrice, Cher lecteur,

Le programme d'allègement 2018 nous a fortement sollicités l'an dernier. Lorsque ce type de mesures d'économie se profile à l'horizon, une association qui souhaite représenter ses membres avec crédibilité doit mobiliser toutes ses forces pour la bataille. Deux stratégies s'offrent alors à elle: faire des déclarations fracassantes par l'intermédiaire des médias ou alors agir au niveau des décideurs. Notre association a toujours préféré la deuxième solution et ce dossier n'a pas fait exception. Nous savions du programme d'austérité 2014 que la commission des finances du Grand Conseil jouerait un rôle important. Nous nous sommes donc d'abord concentrés sur ses membres. Bien entendu, nous avons au préalable dû évaluer, discuter et affûter nos contre-arguments de telle sorte que nous puissions les communiquer avec crédibilité aux membres de la commission des finances dans un premier temps, puis à tous les membres du Grand Conseil dans un second temps.

La communication est d'autant plus efficace lorsque des relations ont déjà été tissées avec les responsables politiques et qu'ils ne sont pas tous confrontés aux mêmes questions. Nous avons donc défini avec précision les interlocuteurs de chacun. Cette méthode a porté ses fruits et nous avons pu mener des entretiens pertinents avec les membres décideurs de la commission des finances. Cela nous a également permis de constater que les responsables politiques maîtrisaient déjà parfaitement le sujet. Cela nous a naturellement facilité les choses et nous montre que nous pouvons faire confiance à nos représentations au sein du Grand Conseil.

Lorsque la commission des finances a décidé à une large majorité de rejeter la mesure d'économie concernant l'hôtellerie, nous avons réduit notre lobbying au minimum. Nous avons bloqué les rapports que nous destinions aux médias dans les diverses régions.

Le rejet clair de cette mesure d'économie par 140 voix contre 0 nous a montré que nos arguments étaient justes et que nous avons eu raison d'organiser un lobbying. Nous savons désormais comment nous devons procéder pour les prochaines mesures d'économie.

Défense des intérêts



Peter Keller
Directeur

De nouveau un programme d'austérité dans le canton de Berne

Dans son éditorial, le président Carlo Imboden décrit la façon dont la vbb|abems a organisé le lobbying contre le programme d'austérité. Voici quelques faits supplémentaires pour compléter les chiffres. Les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux étaient concernés par deux mesures d'économie: la réduction de CHF 5.- par jour de la contribution aux centres de jour et la réduction de CHF 2,50 par jour de la contribution aux frais d'hôtellerie. La réduction appliquée aux centres de jour est acceptable car ces CHF 5.- ne pourront plus à l'avenir être facturés au canton mais à ceux qui bénéficient des offres dans les centres de jour. Les EMS ne seront ainsi plus contraints de réaliser des économies dans ce domaine. Le comité a donc décidé de ne pas s'opposer à cette mesure d'économie.

En revanche, il en va tout autrement de la mesure d'économie concernant la baisse de CHF 2,50 par jour de la contribution aux frais d'hôtellerie. Selon les chiffres indiqués dans le programme d'austérité, cette mesure aurait permis au canton, de même qu'aux municipalités, de réaliser une économie de CHF 4,25 millions. Ces montants se réfèrent aux réductions applicables aux prestations complémentaires. Mais les établissements auraient en fait perdu beaucoup plus en termes de revenus parce que les tarifs ainsi réduits auraient été facturés à tous. Chaque année, un peu moins de 5 millions de jours de soins sont facturés aux résidents. Multipliés par CHF 2,50 par jour, cette perte de revenus atteint environ 12 millions de francs. Nous sommes parvenus à présenter clairement les conséquences d'une telle mesure aux membres de la commission des finances et du Grand Conseil, et elle a été mentionnée plusieurs fois par les représentants des fractions lors des débats au

Grand Conseil. Par conséquent cette mesure d'économie a été si clairement rejetée.

L'arrêt concernant la LiMA apporte des éclaircissements mais soulève de nouvelles incertitudes

Le 1er septembre 2017, le Tribunal administratif fédéral a rendu un arrêt attendu de longue date sur la facturation des produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA). Le Tribunal a décidé que seuls les produits de la LiMA que les résidents d'un EMS peuvent utiliser sans l'aide d'un membre du personnel professionnel peuvent encore être facturés aux assureurs-maladie. Si le personnel de l'EMS est impliqué dans l'utilisation des moyens et des appareils, ces produits LiMA sont réglés dans le cadre des tarifs de soins des assureurs-maladie et les contributions restantes par les pouvoirs publics. Comme les tarifs des assureurs sont fixes, il semble clair que les cantons doivent supporter les coûts de LiMA par le biais du financement restant. Se pose également la question de savoir sur combien d'années doit s'effectuer un remboursement aux assureurs.

Nous avons soumis ces questions au Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg. Il souhaite examiner ce dossier et également aborder le sujet lors de la Conférence des directeurs de la santé. Il ne faut guère s'attendre à une solution avant le courant de l'année 2018. Il est cependant clair qu'à compter du 1er janvier 2018, les établissements médico-sociaux ne peuvent plus facturer les coûts LiMA aux assureurs-maladie.

L'examen professionnel d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement enfin clairement pris en compte dans le plan des postes

Cela fait déjà quelque temps que nous discutons de la prise en compte de l'examen

professionnel d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement (ASLDA) dans le plan des postes avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP). Nous avons toujours clamé que l'examen professionnel Soins de longue durée et accompagnement devait être pris en compte au niveau de fonction 3. Les associations professionnelles et la SAP souhaitaient au début des négociations 10% d'ASLDA et toujours 20% d'infirmiers(-ières) diplômé(e)s ES au niveau de fonction 3. Cela ne correspondait pas du tout à nos souhaits de seulement 16% d'infirmiers(-ières) diplômé(e)s ES et de 4% d'ASLDA. Notre délégation de négociation a par la suite donné son aval à une solution de compromis, laquelle prévoyait une augmentation pour le niveau de fonction 3 à 24% dont 4% pouvaient être des titulaires d'un diplôme d'ASLDA. Lorsque cette solution a été présentée à l'assemblée générale de 2017 de notre association, elle a suscité une telle opposition que nous avons dû revoir notre copie. Une

solution a enfin été trouvée à la fin 2017: un niveau de fonction 3a sera nouvellement créé auquel seront affectés les infirmiers(-ières) diplômé(e)s ES avec une quote-part de 16%. L'examen professionnel d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement peut être pris en compte à hauteur de 4% et sera attribué au nouveau niveau de fonction 3b.

L'allègement des exigences pour l'obtention d'un permis d'exploitation suscite l'enthousiasme

Après que le Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg a décidé de réduire les exigences pour l'obtention d'un permis d'exploitation, nous attendons avec impatience le résultat. En effet, cette décision satisfaisait presque entièrement nos attentes, à tel point que nous n'avons apporté que quelques légères modifications lors de la consultation. Nous attendons maintenant que la SAP introduise les prescriptions définitives.



Berne et Zurich collaborent pour le dossier électronique du patient

Comme chacun sait, le Parlement national a adopté la loi sur le dossier électronique du patient. Les hôpitaux doivent l'introduire en 2020 et les EMS en 2022. Dans le canton de Berne, ce projet a également soulevé l'enthousiasme des autres acteurs du domaine de la santé (médecins, soins à domiciles, psychiatrie, pharmacie, etc.). Il a aussi été décidé que le canton de Berne ne devait pas développer sa propre communauté de références. Nous souhaitons plutôt en développer une en commun avec le canton de Zurich. C'est la raison pour laquelle notre association a adhéré en 2017 à l'association XAD au sein de laquelle les groupements de prestataires bernois et zurichois s'organisent pour promouvoir le projet du dossier électronique du patient.

Des prescriptions supplémentaires pour la qualité de la formation à la pratique professionnelle ne sont pas nécessaires

Selon la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité de la formation à la pratique professionnelle. Dans le canton de Berne, outre les modules de formation prescrits par la loi pour les formateurs/formatrices, des modules supplémentaires doivent devenir obligatoires et ils seront financés par le canton. Cinq antennes régionales doivent être créées pour la collaboration entre les entreprises formatrices. Elles seraient chacune pourvue d'un poste à 80%. Notre association s'oppose résolument à cette bureaucratie dans le domaine de la formation. Nous sommes d'avis que les mesures prescrites par loi sur la formation professionnelle suffisent amplement à garantir une formation de qualité. Notre association ne peut admettre que le canton de Berne, qui connaît des difficultés financières, doive désormais financer des postes à hauteur de 400% pour le fonctionnement d'antennes régionales. Ces dépenses doivent être économisées ailleurs, par exemple en essayant de réduire les tarifs des établissements. Nous avons donc clairement notifié au Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg que nous ne souhaitons pas que ces mesures soient mises en œuvre.

La Fondation Alpbach à Meiringen a été désignée entreprise formatrice de l'année pour les ASSC

C'est la Fondation Alpbach qui a rempli au mieux les critères. Elle a procédé à une auto-évaluation cohérente. Le jury a notamment été particulièrement impressionné par les points suivants:

- La Fondation Alpbach se distingue par la grande estime qu'elle porte aux apprentis. Complètement intégrés dans l'équipe, ils sont appréciés et choyés.
- La responsable de la formation professionnelle fait preuve de compétences méthodiques et didactiques très développées.
- La direction de l'établissement soutient et promeut pleinement la formation. On peut en ressentir les effets jusqu'à la base. Il règne une atmosphère favorable aux apprentis.

Huit établissements ont participé. Pour la première fois, les résultats ont été très serrés: comme l'an passé déjà, c'est l'établissement Elfenaupark à Berne qui est arrivé en deuxième place. Cette entreprise de formation a également obtenu de bonnes notes de la part du jury. La troisième place a été attribuée à l'établissement St Niklaus à Koppigen.

C'était la dernière fois que ce prix était décerné. Il sera remplacé par un prix pour l'innovation annoncé à l'automne 2017.

Formation continue



Annatina Planta
Responsable de la formation continue

«La vie consiste essentiellement à nous tenir prêts à l'imprévu». Nous pensons que cette affirmation de Dwight D. Eisenhower contient une grande part de vérité. Voilà pourquoi.

Étapes clés

Nous sommes extrêmement ravis que 77% des 30 participants abems aient obtenu leur brevet fédéral d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement. La décision du Conseil fédéral concernant le financement à la personne pour les cours préparatoires aux examens fédéraux ainsi que la décision de la SAP-OPAH de pouvoir prendre en compte un niveau de fonction 3 pour l'examen professionnel d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement ont dopé la demande.

Nous avons tenu les premiers cours, complets, de soins palliatifs B1 et commencé à élargir l'offre pour le personnel soignant diplômé en mettant l'accent sur les soins ambulatoires, pour la première fois dans le cadre d'une coopération avec la section ASI de Berne. Cela nous permet d'offrir un service aux clients plus efficace et à plus grande échelle, et de réduire la charge de travail sur le plan organisationnel. Tous les modèles de cours sont reconnus et soutenus financièrement par la SAP-OPAH.

Nous avons poursuivi notre coopération avec l'OSEO de Berne. De nouveau, la plupart des participants du cours de base Auxiliaire de santé ont pu être intégrés sur le marché du travail primaire après plusieurs mois de stage.

Défis

Naturellement, celui décrit dans la première partie, lié à l'organisation de cours dans des

locaux extérieurs ainsi que le recrutement de spécialistes supplémentaires pour les postes d'enseignants.

En raison de la maternité de l'ancien chef du secrétariat, Natalie Sommer a repris cette tâche en juin. Elle est soutenue depuis août par Zora Braun, qui suit une formation d'employée de commerce en vertu de l'art. 32 et qui remplace l'apprentie précédente. Ensemble, nous avons entre autres répondu à la demande croissante de participants issus du domaine «Personnes âgées à mobilité réduite» et aux demandes de formation continue et de consultations au sein des institutions, qui, par exemple dans les domaines de la démence et des soins palliatifs, augmentent considérablement.

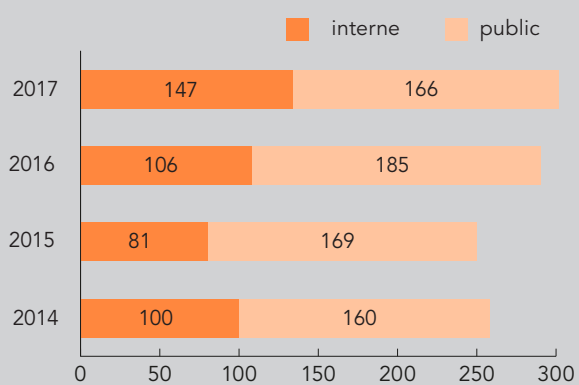
Qualité. Chiffres.

72% de nos participants déclarent que les acquis d'apprentissage sont de très bonne qualité, 27% de bonne qualité, et ils sont 87% à recommander les cours sans réserve.

Si nous avons enregistré une baisse d'environ 11% pour les jours de cours et de 14% pour les journées de participation aux cours publics (graphique 1), nous nous réjouissons de la hausse considérable (39%) des cours dispensés au sein des institutions par rapport à l'an dernier (graphique 2).

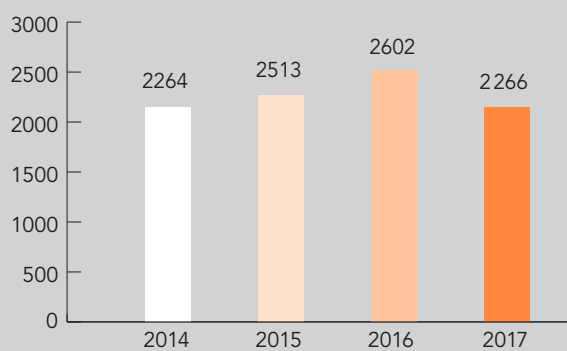
1

Nombre de jours de cours



2

Nombre des journées de participation aux cours publics



Nous poursuivons la formation en 2018.
Pour vous. Avec vous.

Organes et collaborateurs/-trices

Président
Vice-présidente
Membres

Comité

Carlo Imboden, Liebefeld
Esther Flückiger, Bern
Jean-Pierre Beuret, Frutigen
Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau
Peter Ducommun, Langnau
Dieter Hannich, Köniz (jusqu'en sept.)
Anna Ravizza, Bienne (jusqu'en déc.)
Daniel Stäheli, Evilard
Thomas Stettler, Utzigen
André Streit, Zweisimmen

Président
Membres

Conférence consultative

Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau
Patric Bhend, Spiez
Bruno Gafner, Thun
Brigitta Gasche, Bern
Peter Gerber, Frienisberg (dès sept.)
Urs Lüthi, Langnau
Daniela Messerli Affolter, Bern
Karin Moser, Roggwil
François Niederhäuser, Loveresse (jusqu'en déc.)
Thomas Trösch, Pieterlen
Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
Markus Wälti, Grosshöchstetten (dès sept.)
Werner Walti, Meiringen
Werner Wyss, Schwarzenburg

Membres**Conseil de formation**

Heidi Arnold, Bern
Ulrich Benninger, Utzigen (jusqu'en sept.)
Christoph Berger, Belp
Jean-Pierre Beuret, Frutigen
Thomas Briggen, Bienne
Christine Dängeli, OdA Hauswirtschaft Bern
Brigitta Gasche, Bern
Sabine Günther, Hünibach
Claudia Kubli, Bern
Bernhard Moser, Thun (jusqu'en févr.)
Manuela Petermichl, Köniz
Esther Streich, Spiez

Collaborateurs/-trices

Peter Keller, directeur
Doris Schwab, assistante de direction
Annatina Planta, responsable formation continue
Angela Fuhrer, responsable du secrétariat f. c. (jusqu'en août)
Natalie Sommer, responsable du secrétariat f. c. (dès juin)
Seline Wirz, apprentie de commerce (jusqu'en août)
Zora Braun, apprentie de commerce (dès août)

Compte de résultat

du 1.1. au 31.12.

	2017	2016
	CHF	CHF
Inscriptions aux cours	819 972	811 053
Cotisation des membres	537 728	536 000
Recettes diverses	29 827	39 377
Recettes d'exploitation	1 387 527	1 386 430
Charges de personnel	1 084 815	899 576
Charges de locaux	65 661	64 885
Charges d'exploitation	21 009	23 922
Frais de gestion	116 397	124 191
Frais de publicité	58 145	53 816
Cotisation OrTra	10 000	10 000
Prix «Entreprise ASSC de l'année»	10 000	10 000
Total des autres charges d'exploitation	1 366 027	1 186 390
Résultat d'exploitation 1	21 500	200 040
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 100	3 302
Résultat d'exploitation 2	19 400	196 738
Charges financières	1 639	1 446
Recettes financières	22 647	24 654
Résultat financier	21 008	23 208
Résultat d'exploitation 3	40 408	219 946
Charges extraordinaires, hors période	700	79 171
Recettes extraordinaires, hors période	34 547	22 743
Total du résultat hors exploitation/exceptionnel	33 847	-56 428
Résultat annuel	74 255	163 518

Bilans

au 31.12.

	2017	2016
	CHF	CHF
ACTIFS		
Trésorerie	654 759	634 934
Créances livraisons/prestations	270 113	100 562
Autres créances à court terme	16 864	26 283
Régularisation des actifs	37 623	34 269
Total de l'actif circulant	979 359	796 048
Immobilisations financières	1 356 379	1 352 040
Immobilisations corporelles	4 800	6 900
Total participation persomed AG	1	1
Total de l'actif immobilisé	1 361 180	1 358 941
Total des actifs	2 340 539	2 154 989
PASSIFS		
Engagements livraisons/prestations	142 029	22 607
Régularisation des passifs	212 079	185 659
Total des capitaux étrangers à court terme	354 108	208 266
Provisions à long terme	691 666	726 213
Total des capitaux étrangers à long terme	691 666	726 213
Total des capitaux étrangers	1 045 774	934 479
Capital de l'association au 1.1.	1 220 510	1 056 992
Résultat annuel	74 255	163 518
Total des fonds propres	1 294 765	1 220 510
Total des passifs	2 340 539	2 154 989

Annexe aux comptes annuels

Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

au 31.12.	2017 CHF	2016 CHF
Immobilisations financières		
Placements à terme et titres de participation valeurs nominales	973 907	971 274
Actions en dépôt – valeurs d'acquisition	397 092	395 386
Total en valeur d'acquisition ou valeur nominale	1 370 999	1 366 660
Correction de valeur	-14 620	-14 620
Total des valeurs au bilan	1 356 379	1 352 040
Cotisation des membres	760 582	758 233
Facturation de CURAVIVA Suisse	-222 854	-222 233
Total de la cotisation des membres	537 728	536 000
Charges de locaux	89 791	91 073
sous-locations	-24 130	-26 188
Total des charges de locaux	65 661	64 885
Explications relatives aux postes extraordinaires ou hors période du compte de résultat		
Projet extraordinaire formation continue	700	7 551
Variations des provisions formation continue	0	71 620
Charges extraordinaires, hors période	700	79 171
Recettes extraordinaires (indemnités judiciaires)	0	5 062
Dissolution provision	34 547	17 681
Recettes extraordinaires, hors période	34 547	22 743

Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

L'établissement des comptes exige de la direction des estimations et des évaluations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et engagements présentés à la date d'établissement du bilan ainsi que sur les engagements conditionnels, mais aussi sur les charges et les recettes de la période sous revue. La direction statue à sa seule discrétion sur l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de la société, des amortissements, corrections de valeurs et provisions peuvent être constitués au-delà du niveau économiquement requis, dans le cadre du principe de prudence.

Raison de commerce ou nom ainsi que forme juridique et siège de l'entreprise

La raison de commerce «vbb|abems – Association Bernoise des établissements médico-sociaux» désigne une association conformément à l'art. 60 ss du Code civil suisse. L'association est sise à l'adresse suivante: Weihergasse 7a, 3005 Berne.

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10.

Rapport du bureau de vérification



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux – vbb | abems
Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG

Leo Ruffiner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Andrea Lanz
réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Berne, le 10 avril 2018